

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 09: Les dents de la ville

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Police des mœurs

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ



MIX & REMIX

La répression bureaucratique a quelque chose d'implacable. N'ayant aucune responsabilité morale à assumer auprès des électeurs, le pouvoir administratif subordonne toutes ses décisions à une logique fragmentée, d'apparence exclusivement utilitariste. Il suffit donc qu'un désordre soit suspecté quelque part pour déclencher une contre-mesure que nulle réflexion sociale ou politique ne fonde.

Concernant l'un des services les plus élémentaires que l'autorité puisse offrir à ses administrés - les lieux d'aisance publics -, l'analyse que nous présentons dans ce numéro illustre cette érosion réglementariste. Ces lieux, dont la petite histoire attribue l'invention à l'empereur Vespasien, permettaient à l'origine de faire coïncider une préoccupation de salubrité collective et le beau souci de l'agrément du citoyen. Les édicules bâtis à cet effet il y a un siècle assument fièrement leur présence dans l'espace public. Petit à petit toutefois, ils ont été perçus par l'autorité comme foyers de menaces potentielles, propices à la « drague » clandestine ou aux trafics les plus divers. Dès lors, toutes sortes de mesures ont été prises pour les rendre inhospitaliers et pour limiter au maximum le temps de présence des usagers.

Quant au pouvoir politique - qui ne s'émeut plus aujourd'hui qu'à la lecture des quotidiens -, il abandonne à l'administration la gestion de ces espaces. Dès lors, une morale technocratique émerge, qui prend le contre-pied de discours officiels apparemment libéraux en matière de mœurs et de liberté individuelle. L'homosexualité est officiellement admise, mais ses pratiques sont traquées partout où elles pourraient éclore. Le bain de soleil en monokini est publiquement accepté, mais les baigneurs sont obligés de se doucher en maillot dans les vestiaires réservés à leur sexe. La toxicomanie chic est valorisée dans les cercles branchés, mais la fumette clandestine dans les arrière-cours est impitoyablement débusquée.

Cette répression feutrée s'exerce exclusivement dans l'espace public. Celui-ci n'est plus considéré comme un lieu de jouissance gratuite destiné au bien-être de la population, mais comme une source de désordres. On peut s'en étonner quand on sait qu'aujourd'hui, tout ou presque est permis dans l'espace privé - à condition d'y mettre le prix !

ÉDITORIAL